

Mémoire de la Commission scolaire de Montréal

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), par sa résolution VIII, votée le 16 juin 2010, a adopté une déclaration concernant le projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives. Cette déclaration tient lieu de mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la consultation publique.

DÉCLARATION DE LA CSDM CONCERNANT LE PROJET DE LOI 103

La Commission scolaire de Montréal (CSDM), plus grande commission scolaire du Québec, demeure toujours convaincue, même trois décennies après l'adoption de la Charte de la langue française (loi 101), qu'il faut veiller à ce que le français demeure la langue commune de l'enseignement, de la vie citoyenne, du travail et du commerce au Québec. Au cœur de Montréal, nous croyons que nous ne pouvons pas relâcher notre vigilance.

Ce choix collectif du français comme langue commune au Québec doit continuellement être réaffirmé, et les discussions entourant le projet de loi 103 nous amènent à le redire haut et fort. La CSDM émet de sérieuses réserves sur ce projet de loi, étant d'avis que les dispositions originales de la Charte de la langue française quant à la langue d'enseignement sont tout à fait justes et qu'il faut les faire respecter. Par conséquent, nous, à la CSDM, demandons que le gouvernement du Québec retire son projet de loi et utilise la disposition de dérogation prévue à la Charte canadienne des droits et libertés. Souvenons-nous que le recours à cette clause lors de la mise en place des commissions scolaires linguistiques a été nécessaire en 1998. Aucune voix de la communauté internationale ne s'est alors élevée à la défense des droits des enfants et leurs parents.

Les questions que nous posons aujourd'hui sont fondamentales. Pourquoi permettre l'accès à l'école anglaise aux allophones et aux francophones, alors que l'anglais et l'enseignement de l'anglais se portent si bien à Montréal ? Pourquoi ne pas plutôt investir dans l'enseignement du français, alors que Montréal s'anglicise à tel point que le bilinguisme est souvent un critère d'embauche pour les parents de nos élèves ?

La maîtrise du français est devenue une priorité du plan Réussir de la CSDM, à tous les ordres d'enseignement. D'ici aux cinq prochaines années, la CSDM compte atteindre les cibles particulièrement ambitieuses qu'elle s'est fixées pour améliorer la lecture et l'écriture.

Notre école francophone est clairement prête à en faire davantage. Nous pourrions, par exemple, offrir des maternelles pour les enfants de 4 ans sur l'ensemble du territoire, notamment dans les quartiers fortement multiethniques où elles n'existent actuellement pas, des services accrus d'aide aux devoirs ou, encore, davantage de camps d'été en français.

Il faut rappeler que, au-delà de la scolarisation des enfants, c'est tout un réseau de socialisation en français qui est offert aux parents. Sans cette porte d'entrée de l'école, quels réseaux pourraient lier les nouveaux arrivants à la majorité francophone, quand on sait que près de 40 % des nouveaux arrivants qui ne parlent pas français ne suivent pas de cours de français ? Cette dernière donnée est d'autant plus cruciale qu'en augmentant le nombre de nouveaux arrivants à Montréal, nous amplifierons la situation.

À la CSDM, grâce à notre expertise dans l'intégration des enfants et des adultes allophones, nous sommes particulièrement bien placés pour voir les défis que posent la défense et l'avenir du français au Québec. Il s'agit de notre quotidien. Au moment où, à l'évidence, la situation du français se fragilise au Québec, tout particulièrement dans la métropole, nous voulons, à l'occasion des audiences publiques sur le projet de loi 103, accomplir ce qui suit :

- convaincre le gouvernement de retirer son projet de loi en ayant recours à la disposition de dérogation. De cette façon, tous les parents et enfants, riches ou pauvres, de toutes les écoles du Québec, privées ou publiques, auraient les mêmes droits;
- démontrer à la ministre de l'Immigration l'importance de soutenir plus fermement la francisation des élèves jeunes et adultes de Montréal;
- nous assurer que la langue de travail au Québec est bien le français et, ainsi, soutenir les actions qui ont découlé du Rendez-vous des gens d'affaires du Montréal métropolitain de 2008 – coprésidé, précisons-le, par Isabelle Hudon, ex-présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, et par le premier ministre Jean Charest – quant à la francisation des petites entreprises et commerces montréalais, qui emploient les parents de nos élèves ainsi que plusieurs de nos élèves.

Le Québec s'est doté d'une école publique qui peut et doit continuer de veiller à la démocratisation de l'éducation et exercer son pouvoir de levier social pour l'intégration des nouveaux arrivants qui sont des Québécois, certes, mais surtout des nouveaux Montréalais. La Commission scolaire de Montréal, plus grand réseau d'écoles publiques du Québec, entend jouer pleinement ce rôle que la société québécoise lui a confié.

Tomas Arbieto
Daniel Bélanger
Agnès Connat
Dominique Cousineau
Jocelyne Cyr
Diane De Courcy
Marie Depelteau-Paquette
Benoit Dorais
Jean-Denis Dufort
Daniel Duranleau
Paul Evra
Kenneth George
Christian Giguère
André Gravel
Catherine Harel-Bourdon
Louise Mainville
Khokon Maniruzzaman
Jocelyn Pauzé
François Vaillancourt
Akos Verboczy

Membres du Conseil des commissaires de la CSDM
16 juin 2010